

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 Septembre 2016

L'an 2016, le 22 Septembre à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MOREL Jean-Pierre Maire

Présents : M. MOREL Jean-Pierre, Maire - CAILLERE Nathalie, ORTEGA Odile, THUAL Isabelle, AGUEEFF Marianne, DEMALANDER Victoria, DANGOUMAU Jean-Pierre, ERRAMMACH Youssef, FAUVEAU Philippe, MARTEAU Patrick, ROUSSELANGE Stéphane.

Excusé(s) : Mme WACHEUX Laurence

Absent(s) ayant donné procuration : DHENIN Christine à ERRAMMACH Youssef - DAVRAINVILLE Sébastien à DEMALANDER Victoria - DESHAYES Michel à MARTEAU Patrick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11
- Procurations : 3

Date de la convocation : 15/09/2016

Date d'affichage : 15/09/2016

A été nommée secrétaire : Mme ORTEGA Odile

Assiste la séance mais ne prenant pas part aux délibérations : Mme ALLAIN Julie, secrétaire de mairie.

Objet des délibérations

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance précédente
OBJECTIF "ZERO PHYTO"
REMBOURSEMENT SINISTRE SALON DE COIFFURE
RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE
INDEMNITES DU MAIRE INFERIEURES AU TAUX MAXIMAL
DM N°2 -SERVICE D'EAU
FUSION DES COMMISSIONS «ENFANCE JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE » ET «
COMMUNICATION INFORMATION ET NUMERIQUE »
QUESTIONS DIVERSES
INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire demande à ce que le point complémentaire 'fusion des commissions « Enfance-Jeunesse-Vie associative » et « Communication-Information-Numérique »' qui a fait l'objet d'un envoi complémentaire à l'ensemble des élus 2 jours avant cette réunion puisse être maintenu à l'ordre du jour.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance précédent est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJECTIF "ZERO PHYTO"

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une note des services techniques de la commune détaillant les actions menées en vue d'atteindre l'objectif "zéro phyto" d'ici 2018 comme le prévoit le Grenelle de l'Environnement.

En plus de prévoir l'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires, des restrictions d'accès au public sont mises en place lorsque des substances actives sont utilisées pour l'entretien et le désherbage des surfaces dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

Cette stratégie « Zéro Phyto », dont l'objectif participe à la protection des ressources en eau et à la préservation de la biodiversité, est mise en œuvre avec l'appui financier de l'Agence de l'eau. Des subventions peuvent également être versées dans le cadre de la Charte de l'Environnement. Cette démarche s'accompagne d'une mutation vers des techniques d'entretien plus raisonnées et par la mise en place d'une politique environnementale d'aménagement et d'entretien des espaces verts respectueuse de l'environnement, en tenant compte de leur usage, de leur potentialité, de leur localisation et de leur connexion avec la ressource en eau.

Considérant l'état d'avancement de la commune dans la démarche "Zéro phyto", il est proposé au conseil municipal d'adhérer à la Charte Environnement proposée par l'organisme FREDON Haute Normandie, qui après une cotisation d'un montant de 400€, réalisera un audit et suivra la commune dans ses démarches pendant 3 ans. La commune pourra également solliciter financièrement cet organisme pour l'investissement de matériel spécifique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet de mise en place de l'objectif "zéro phyto" dans la commune de Bois le Roy ainsi que l'adhésion à la Charte Environnement FREDON Haute Normandie.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

REMBOURSEMENT SINISTRE SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des dégradations ont été faites sur la vitrine du bâtiment communal accueillant le salon de coiffure et qu'une déclaration a été adressée à notre assurance pour le remplacement de la vitrine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le remboursement de l'assurance MAIF concernant le remplacement de la vitrine pour un montant de 4 498.50€ (franchise de 150€ déduite)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire
- Précise que la recette sera inscrite au budget au compte 7788

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du Comité technique en date du 22/09/2016

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Cadre d'emplois : Adjoint Technique
Grade d'origine : Adjoint Technique de 2ème classe
Garde d'avancement : Adjoint Technique 1ère classe
Taux (%) : 100%

Cadre d'emplois : Adjoint Administratif
Grade d'origine : Adjoint Administratif de 2ème classe
Garde d'avancement : Adjoint Administratif 1ère classe
Taux (%) : 100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les taux fixés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

INDEMNITES DU MAIRE INFERIEURES AU TAUX MAXIMAL

Monsieur le maire indique au conseil qu'en application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal. Toutefois, le conseil peut délibérer une indemnité à un taux inférieur.

Le Maire explique que l'exécutif de Bois le Roy souhaite conserver ses indemnités à un taux inférieur au plafond et rester sur le taux voté le 22 mai 2014. Par conséquent, il convient de reprendre une délibération pour acter cette volonté de déroger à la loi.

Il rappelle les taux :

- indemnité du maire 24% de l'indice 1015
 - indemnité des adjoints 10% de l'indice 1015
 - indemnité des conseillers municipaux, responsables d'une commission : 5%
- Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve les taux proposés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

DM N°2 -SERVICE D'EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la souscription de l'emprunt pour le Service d'Eau, il y a lieu de procéder aux modifications suivantes sur le Budget Primitif 2016 :

En dépense d'investissement:
Article 1641: + 2 500€
Article 2156 : - 2 500€

En dépenses de fonctionnement :
Article 66111 : + 500€
Article 6063, chapitre 011 : - 500€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les modifications faites au budget primitif 2016 du Service d'Eau.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

FUSION DES COMMISSIONS «ENFANCE JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE » ET « COMMUNICATION INFORMATION ET NUMERIQUE »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la démission au poste de président de commission de Monsieur Davrainville, qui reste cependant conseiller municipal, il y a lieu de redistribuer les tâches effectuées par la commission « Enfance-Jeunesse-Vie associative ». Il est proposé aux membres du conseil municipal de fusionner les commissions « Enfance-Jeunesse-Vie associative » et « Communication-Information-Numérique » dont les activités sont proches. Monsieur Errammach propose de prendre la présidence de cette nouvelle commission. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Informations de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- Un point est fait sur les permis de construire. 8 ont été accordés en 2015 contre 6 en 2016. Les constructions restent nécessaires pour maintenir les effectifs de l'école. Plusieurs projets de création de logements locatifs sont en cours actuellement.
- Le terrain aux abords de la station de pompage a été signé en juin 2016 en vue de réaliser l'aménagement de sécurité prévu pour protéger le puits de captage et celui aux abords du cimetière en août 2016 en vue de réaliser un parking à proximité de celui-ci. Il est proposé de clore la parcelle aux abords du cimetière avec une haie d'arbustes champêtres.
- Le rapport annuel sur l'assainissement non collectif a été publié par la Porte Normande et est à disposition au secrétariat de Mairie.
- Le rapport annuel d'activité du SIEGE a été publié et est disponible au secrétariat de Mairie.
- Un point est fait sur le bâtiment occupé par La Poste et notamment l'entretien intérieur et extérieur. Monsieur le maire a rappelé que l'entretien du terrain est à la charge du locataire et a demandé à la direction de La Poste la remise en état du bâtiment et notamment l'enlèvement d'un nid d'abeilles installé dans le conduit de cheminée.
- Monsieur le Maire remercie chaleureusement le Comité des Fêtes de Bois le Roy et tous les bénévoles pour leur première année d'organisation de la Fête du Village. De nombreux projets sont en cours. Le comité a notamment demandé une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'Halloween. La commune offrira le goûter aux enfants.
- Il est rappelé qu'un seul opérateur de téléphonie mobile est présent sur la commune. L'opérateur FREE Mobile sollicite la commune pour installer une autre antenne sur le château d'eau et demande une rencontre en Mairie pour étudier la faisabilité de ce projet. Monsieur le Maire rappelle que l'Etat préconise la mutualisation des pylônes pour plusieurs opérateurs. Un rendez-vous est pris pour le 7 octobre 2016.
- Les Amis du Patrimoine ont commandé 90 chaises pour l'église de Bois le Roy. Elles ont été installées à l'occasion des Journées du Patrimoine.
- L'ONAC travaille sur la sortie d'un ouvrage sur les Eurois morts pendant la guerre en Afrique du Nord. Un recensement est en cours et la commune de Bois le Roy est concernée. Un jeune soldat de la commune est en effet mort en Algérie. Une demande de subvention est faite à la commune pour financer cet ouvrage. L'ouvrage est rédigé par les Anciens Combattants et l'objectif est de conserver une trace et la mémoire de l'Eure. Il est proposé de verser la somme de 50€. Ce versement fera l'objet d'une délibération et d'une décision modificative au budget de la Commune.
- Le Département a envoyé un courrier à la Commune faisant part de la fin du financement des ouvrages périodiques de la Bibliothèque.
- De nouveaux dépôts sauvages d'ordures ont été constatés en forêt. Une plainte a été déposée en Gendarmerie.
- Le Permis de Construire de la future salle d'activité et du restaurant scolaire est affiché sur le

terrain mais cela ne veut pas dire que les travaux vont commencer. Il s'agit juste de permettre le recours des tiers et de respecter le délai d'affichage réglementaire.

Questions diverses :

- Mme AGUEEF informe les membres du conseil municipal que les invitations pour le repas des Aînés de la Commune ont été envoyées. Le menu a été retenu et le CCAS travaille actuellement sur les colis.
- Monsieur MARTEAU fait le point sur les travaux de l'été. Les travaux de remplacement de canalisation Grande Rue se sont terminés fin juillet. Le chantier s'est déroulé correctement et les équipes de chantier ont été très conciliantes avec les riverains. Il reste des malfaçons, notamment au niveau de l'enrobé. Des réclamations ont été envoyées à l'entreprise en charge des travaux pour une remise en état avant la réception finale.

Une étude est en cours afin de réaliser de nouvelles économies d'énergie sur l'éclairage public en remplaçant les ampoules actuelles par des Led. Un calcul est à faire pour l'investissement et l'amortissement de ce remplacement (coût ampoule et nacelle). L'éclairage public est actuellement réglé sur le lever et le coucher du soleil avec ½ heure de décalage.

L'entretien de l'éclairage public coûte toujours plus à la commune. Deux contrôles seront réalisés annuellement et la nacelle ne sera pas sollicitée systématiquement pour une seule ampoule en panne mais dès lors qu'un secteur sera en panne.

Monsieur Marteau fait le point sur le réseau d'eau potable de la commune. Le volume pompé a été divisé par deux suite au contrôle de nuit effectué l'année dernière et les réparations qui ont suivies. Les pompes sont de ce fait moins sollicitées et la consommation EDF est en diminution.

- Mme CAILLIERE signale le manque d'entretien du secteur de la Venellerie et notamment l'entretien de la haie qui a un besoin urgent d'être taillée. Les agents techniques sont en train de tailler l'ensemble des haies du village, le secteur de la Venellerie sera nettoyé prochainement.
- Monsieur DANGOUMAU informe les membres du conseil municipal que les abonnements téléphoniques de la commune ont été revus permettant de réaliser des économies et notamment à la bibliothèque qui disposait d'un accès internet vétuste. Le projet de reprise des concessions au Cimetière suit son cours.
- Monsieur ERRAMMACH informe que le 5^{ème} Sport Roy a lieu le 24/09/2016. Le prochain aura lieu pendant les prochaines vacances scolaires. Un stage de cirque est organisé en partenariat avec la commune pendant les vacances de la Toussaint. L'Echo des Forêts sortira prochainement.
- Monsieur ROUSSELANGE demande où en est l'avancée du PLU. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a demandé une évaluation environnementale suite au dépôt de notre projet initial. Pour éviter cette évaluation coûteuse et très longue, un nouveau projet légèrement modifié a de nouveau été présenté et nous devons attendre leur avis pour poursuivre l'élaboration du PLU.

Il est à déplorer que deux nouveaux incendies aient été causés par des riverains suite à des feux de déchets verts dans les jardins. Un rappel pourrait être fait dans l'Echo des Forêts et dans le Livret d'Accueil pour les nouveaux arrivants. Il est rappelé qu'un arrêté préfectoral interdit les feux de toute sorte et ce, toute l'année.

- Madame THUAL signale le stationnement dangereux dans la Grande Rue et notamment aux abords de la Boulangerie. Il est à déplorer que les automobilistes n'utilisent pas plus les parkings pourtant très proches. Une réflexion sera menée pour l'aménagement de stationnements et le projet d'aménagement de sécurité Grande Rue va être relancé.
- Monsieur FAUVEAU signale que le stationnement Côte du Torchon s'est amélioré. Il reste des

propriétés qui n'ont pas encore élagué leur haie afin d'améliorer la visibilité. Une note sur la sécurité routière paraîtra dans le prochain Echo des Forêts.

Le dossier ADA'P pour l'accessibilité des locaux communaux est en cours de finalisation et devra être terminé d'ici janvier 2017. Un plan de travail sur 3 à 6 ans sera mis en place et les petites communes auront la possibilité de déroger à la loi pour certaines obligations.

- Madame ORTEGA informe les membres du conseil municipal que la rentrée scolaire s'est bien passée. La fréquentation de la cantine scolaire a augmenté passant à 140 élèves déjeunant à la cantine sur 200 sur les deux écoles.

La séance est levée à 22h50.